

Lannion-Trégor Communauté

Révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de PERROS-GUIREC

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'en application d'un arrêté pris par Lannion-Trégor Communauté en date du 22 octobre 2025 une enquête publique est ouverte en vue de la délimitation des zones d'assainissement collectif et non-collectif sur la commune de PERROS-GUIREC.

Le dossier d'enquête sera déposé en mairie de Perros-Guirec pendant la période allant du 17 Novembre 2025 au 17 Décembre 2025 inclus, pour que les habitants intéressés puissent en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture de la mairie au public. Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier est également consultable sur le site internet de la commune <https://www.perros-guirec.com/> et de Lannion-Trégor Communauté : <https://www.lannion-tregor.com/vos-services/eau-et-assainissement/enquetes-publiques/>.

Les personnes intéressées pourront formuler, pendant la durée de l'enquête, leurs observations sur le projet :

- Soit sur le registre d'enquête déposé à cet effet en mairie de Perros-Guirec (ou sur feuillets mobiles qui lui seront annexés) ;
- Soit par courrier adressé au commissaire enquêteur en mairie de Perros-Guirec, avant la clôture de l'enquête ;
- Soit par courriel, za-perrosguirec.enquetepublique@lannion-tregor.com
- Soit directement au commissaire enquêteur lors des permanences qu'il tiendra en mairie de Perros-Guirec :
 - o Le lundi 17 Novembre de 14h à 17h (ouverture de l'enquête)
 - o Le samedi 29 novembre de 9h à 12h
 - o Le mercredi 17 décembre de 14h à 17h (fin de l'enquête)

Par décision du 7 juillet 2025 de Monsieur le Président du tribunal administratif de Rennes, Monsieur Raymond LE GOFF est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

A l'issue de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au président de Lannion-Trégor Communauté le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée à Monsieur Le Préfet des Côtes d'Armor, à Monsieur le Maire de Perros-Guirec et au Président du Tribunal Administratif.

A l'issue de l'instruction, le conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation du projet de délimitation des zones d'assainissement collectif et non collectif sur la commune de Perros-Guirec tel que soumis à l'enquête et éventuellement modifié pour tenir compte des observations et avis formulés dans le cadre de l'enquête publique.

L'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est : Lannion-Trégor Communauté (Service eau-assainissement, téléphone : 06.85.55.10.97 et adresse électronique : sophie.collet@lannion-tregor.com).

Le Président Gervais EGAULT